



Andernos
les Bains

Le Maire,

Submersion du 28 février 2010

Le 28 avril 2010

Chère Madame, cher Monsieur,

Tout comme vous, nous sommes très affectés par les insupportables effets de la nouvelle submersion du 28 février dernier. Nos pensées vont d'abord aux victimes des quartiers du Mauret et du Falgouët, mais aussi de la piscine, du Bétay, du centre, du boulevard de la Plage et du quartier ostréicole, auxquelles dès les premières heures du dimanche matin nous avons apporté le réconfort exigé par leur détresse.

Mais pour aussi nécessaire que soit l'entraide spontanée, elle n'est pas suffisante. Il nous faut donc mettre en œuvre les moyens durables qui s'opposeront victorieusement aux excès de la nature et aboutiront au seul résultat souhaité : conserver indemne le patrimoine de chacun et les équipements publics.

A cette fin, nous nous sommes employés à conduire méthodiquement notre réflexion en associant l'indispensable connaissance technique à l'efficacité du bon sens et du pragmatisme. Afin d'élaborer des propositions adaptées, nous avons :

- examiné attentivement les diverses recommandations, parfois contradictoires, qui nous sont parvenues,
- distingué les mesures incombant à la collectivité de celles, complémentaires, appartenant à chaque propriétaire ou locataire,
- tenu compte des particularités propres à chaque quartier littoral inégalement exposé,
- retenu une surcôte bien supérieure au niveau de 1 m 40, le plus élevé enregistré à ce jour,
- acté que tout dispositif sur l'estran est illusoire, tout autant que des réservoirs creusés en deçà du perré en raison d'une nappe phréatique affleurante,
- analysé les causes de l'invasion des eaux selon qu'elles proviennent de la mer et/ou de la pluie.

Une fois ces différentes considérations prises en compte, nous proposons les mesures générales et particulières suivantes :

I. Mesures générales à l'ensemble du territoire communal :

Eaux pluviales :

- Afin de limiter les effets du ruissellement des eaux de pluie par leur répartition équilibrée, des dérivations vont être mises en place à différents niveaux du réseau d'eau pluvial : ces dispositions rendront ainsi indépendants les différents secteurs.
- Les fossés existants seront maintenus en état de fonctionnement permanent qui favorisera non seulement un écoulement convenable mais aussi, et surtout, un drainage indispensable.
- Les canalisations des réseaux actuels seront progressivement rénovées voire remplacées avec des sections de diamètre adapté.
- Les exutoires installés sur la plage par le SIBA seront modifiés pour faciliter leur entretien régulier par les services techniques municipaux et empêcher les remontées d'eau de mer tout en garantissant une bonne évacuation.

Distribution de l'électricité

En partenariat avec les services d'ERDF, les transformateurs situés dans les secteurs submergés après leur rénovation immédiate, seront ultérieurement rehaussés ou déplacés pour assurer à chaque foyer et par tout temps, une distribution ininterrompue de l'électricité.

II. Mesures particulières aux quartiers exposés à la submersion

A) Le secteur du Mauret et Falgouët (compris entre le boulevard Wurtz et l'Avenue de l'Avenir)

a) Mesures anti submersion

- A quelques mètres en arrière du perré actuel, un muret bâti à une hauteur supérieure au parapet existant sans toutefois altérer la vision, assurera une fonction de rétention de l'eau débordante pour empêcher sa progression.
- Les issues et descentes des rues adjacentes seront équipées de portes hermétiques à battants munies d'un clapet, qui, fermé au montant s'ouvrira très tôt sous l'effet de l'eau au descendant.
- Certaines descentes et cales à bateaux peu utilisées seront supprimées (allée du Golf et place Brémontier en particulier).

Hôtel de Ville